

nos divers services et ceux des autres pays. Eh bien, nous nous maintenons continuellement en contact avec les services postaux des autres pays, en particulier avec ceux des États-Unis et de Grande-Bretagne et nous établissons la comparaison. Cependant, cette comparaison n'est pas toujours utile parce que les données statistiques sur lesquelles elle se fonde peuvent différer.

Par exemple, l'honorable député a parlé de l'incidence du crime et du nombre d'effractions dans les établissements postaux au Canada en comparaison de bureaux de poste aux États-Unis. C'est un domaine au sujet duquel nous avons communiqué avec ce pays, mais avons constaté que leurs données statistiques, comme certaines autres que l'honorable député a citées, se fondaient uniquement sur le nombre des arrestations et des condamnations mais non sur le nombre des infractions. Ce sont les mêmes que celles que mon honorable ami a citées. Il a dit que l'augmentation des effractions dans les entreprises privées, les établissements de tout genre, a été de 14 p. 100. De fait l'augmentation survenue au cours de la dernière année financière par rapport à la précédente n'a été que de 2.3 p. 100 pour ce qui est des cambriolages de bureaux de poste; mais ici encore il est très difficile d'établir de comparaison parce que les chiffres qu'il a cités ont trait aux condamnations et non au nombre actuel d'infractions commises. En d'autres termes, on compare deux séries de données différentes.

L'honorable député a parlé assez longuement des inégalités de traitement qui, selon lui, existeraient à l'égard de postiers effectuant le même travail dans des villes différentes, et il a parlé en particulier des hauts fonctionnaires préposés à la direction des succursales postales de Montréal et de Toronto. C'est la Commission du service civil qui établit les taux des traitements et le classement des employés. Une étude se poursuit sans cesse dans les services du ministère des Postes et des autres ministères et c'est la Commission du service civil qui établit le classement des employés dans ce bureau de poste.

A Toronto, nous avons 18 succursales postales et nous en avons 28 à Montréal, si je ne me trompe. C'est donc dire que le travail dans les succursales postales de ces deux villes n'est pas le même. Le classement se fait à la suite d'une étude de la Commission du service civil. On tient compte du volume du travail, du nombre des employés et des fonctions qui incombent à chaque postier, non pas nécessairement du revenu de la succursale postale, parce qu'il est bien possible qu'une succursale postale située au cœur du

quartier des affaires à Montréal ou à Toronto ait des recettes très élevées, alors que le volume des objets de correspondance effectivement traités soit très faible. Voilà sur quoi se fonde la Commission du service civil pour établir les traitements. Mais, comme je l'ai déjà dit, cette question fait actuellement l'objet d'une étude, non seulement pour ce qui est des bureaux de ces deux villes, mais de tous les bureaux du pays.

Monsieur le président, ce que je pourrais ajouter peut sans doute attendre le moment où les députés poseront d'autres questions à l'occasion de l'examen de l'autre crédit.

Mme Fairclough: Monsieur le président, j'ignore si quelque crédit fournirait au ministre l'occasion de dire un mot de la question que j'ai soulevée à propos de la distribution du courrier une fois par jour ou deux fois par jour et le rapport qu'il y a entre cette question et le nombre de personnes qui vont cueillir leur courrier au guichet. Le ministre se propose-t-il de parler de cette question?

L'hon. M. Lapointe: Pour ce qui est du nombre d'entreprises commerciales qui vont cueillir le courrier, je signale que c'est là un service assuré par le ministère des Postes et qui s'appelle le service du sac. Les sociétés commerciales paient ce service. Elles préfèrent cueillir elles-mêmes dans un seul sac tout le courrier qui leur est adressé plutôt que de le prendre dans une case. Habituellement, il s'agit d'entreprises dont le courrier est si volumineux qu'une case ou deux ne leur suffiraient pas. Le prix que nous demandons de ce service correspond à celui exigé à l'égard des plus grandes cases installées au bureau de poste. Tout leur courrier est trié et placé dans un sac et elles viennent le prendre elles-mêmes, tout comme elles le feraient s'il était placé dans une case.

Mme Fairclough: C'est exact dans certains cas, mais non dans tous, surtout dans une ville où toutes les cases sont déjà louées. Ainsi, à Kitchener, toutes les cases sont louées. A Calgary, presque autant de gens vont chercher leur courrier au guichet du facteur qu'il y a de locataires de cases au bureau de poste. Je ne puis croire que ce soit là toute l'explication. A Edmonton, en Alberta, à peu près la moitié autant des gens vont chercher leur courrier au guichet du facteur qu'il y a de locataires de cases.

J'admets que ce peut être vrai dans un bon nombre de cas mais je ne le crois pas dans d'autres cas. On m'a signalé, surtout au moment de la hausse du tarif postal et de la réduction du service à une distribution par jour, que bien des gens préféraient aller chercher leur courrier plutôt que d'en atten-

[L'hon. M. Lapointe.]